

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal tenue à la salle du conseil de l'hôtel de ville d'Authier-Nord, le 2 août 2016.

Sous la présidence du maire, Alain Gagnon, sont présents les conseillères et conseillers suivants : Cécile Hélie, Lorrie Gagnon, Noëlla Dubé et Camil Bruneau. Mme Élise Gagnon agit comme secrétaire.

Sont absents les conseillers suivants : Andrée Labranche et Steve Bruneau.

**1-Adoption de l'ordre du jour.**

2016-08-01 Il est proposé par la conseillère Noëlla Dubé, appuyée par la conseillère Lorrie Gagnon et unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté mais que l'item « Questions diverses » demeure ouvert.

**2-Adoption du procès-verbal du 5 juillet 2016.**

2016-08-02 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Camil Bruneau et unanimement résolu que le procès-verbal du 5 juillet 2016 soit adopté tel que présenté avec les corrections suivantes : au point 9, à 1.3, enlever le s à **frigidaires**, au point 12, lire **Aucun étudiant n'a appliqué pour le projet de la mini-forêt éducative et récréative. Nous irons donc avec des étudiants qui avaient déjà fait la demande pour travailler**, à la page 6, au 2<sup>e</sup> considérant que, enlever le s à techniques, enlever le y à **dy** et mettre un e, écrire **Q-2** et non **Q-e**, au point 20, enlever **collabore avec le Club de golf Beattie de La Sarre** et ajouter **froide** après asphalte.

**3-Affaires en découlant.**

**CISSSAT** : Une rencontre a eu lieu le 12 juillet dernier entre les maires de la MRC d'Abitibi-Ouest et le président et directeur général, Monsieur Jacques Boissonneault, du CISSSAT. Celui-ci a fait part des coupures prévues (25\$ millions). En outre, la fermeture du service en santé mentale au 3<sup>e</sup> étage à l'hôpital de La Sarre. Une longue rencontre dans laquelle aucun chiffre ou information sur papier n'a été remis aux maires présents. Ceux-ci sont perplexes ou septiques quant à ces coupures.

**4-Approbation des comptes.**

2016-08-03 Il est proposé par le conseiller Camil Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que les comptes du mois de juillet 2016 soient adoptés.

Salaires payés en juillet	:	<b>5,575.98\$</b>
Comptes payés en juillet	:	<b>29,322.72\$</b>
Comptes à payer en juin	:	<b><u>1,774.65\$</u></b>
Pour un total	:	<b>36,673.35\$</b>

**5-Adoption de la correspondance.**

2016-08-04 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu de classer la correspondance aux archives.

**6-Période de questions (10 minutes).**

Aucune question.

**7-Règlement 2016-05 abrogeant le règlement 2016-01 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1.**

2016-08-05

ATTENDU QUE	le règlement 2016-01 a été omis d'être acheminé au Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;
ATTENDU QUE	le Ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, Monsieur Martin Coiteux, a adopté à la place du conseil municipal, le 19 juillet 2016, le présent règlement ;
ATTENDU QUE	le présent règlement portera le numéro 2016-05 ;
EN CONSÉQUENCE,	il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que le conseil municipal décrète ce qui suit :

1. Pour l'application du présent règlement, on entend par :
  - 1.. « Client » : une personne qui souscrit un service téléphonique dans le but autre que d'en effectuer de nouveau la fourniture à titre de fournisseur de services de télécommunication ;
2. « service téléphonique » : un service de télécommunication qui remplit les deux conditions suivantes :
  - a) il permet de composer le 9-1-1 pour joindre directement ou indirectement un centre d'urgence 9-1-1 offrant des services au Québec ;
  - b) il est fourni, sur le territoire de la municipalité locale, par un fournisseur de services de télécommunication.

Lorsqu'un fournisseur de services de télécommunication réserve un de ses services téléphoniques pour sa propre utilisation, il est réputé, quant à ce service, un client visé au paragraphe 1 du premier alinéa.

Pour l'application du sous-paragraphe b du paragraphe 2 du premier alinéa, le service de télécommunication est réputé fourni sur le territoire de la municipalité locale lorsque le numéro de téléphone attribué au client pour l'utilisation du service comporte un indicatif régional du Québec.

2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi-ligne autre qu'un service Centrex, par linge d'accès de départ.
3. Le client doit payer la taxe pour chaque mois au cours duquel il reçoit, à un moment quelconque, un service téléphonique.
4. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.

Lecture faite :	2 août 2016
Règlement adopté par le ministre Martin Coiteux :	19 juillet 2016
Règlement adopté par le conseil municipal :	2 août 2016
En vigueur par le ministre Coiteux le :	19 juillet 2016
En vigueur par le conseil municipal le :	3 août 2016
Publication le :	3 août 2016

**8- Avis de motion pour un ajout d'une nouvelle règle prévue par le projet de loi 83 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.**

Un avis de motion est donné par la conseillère Lorrie Gagnon concernant un ajout d'une nouvelle règle prévue par le projet de loi 83 concernant le code d'éthique et de déontologie des élus.

**9-Avis de motion pour un ajout d'une nouvelle règle prévue par le projet de loi 83 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.**

Un avis de motion est donné par la conseillère Noëlla Dubé concernant un ajout d'une nouvelle règle prévue par le projet de loi 83 concernant le code d'éthique et de déontologie des employés.

2016-08-06

**10-Modification au plan de développement au point 3.3.1.**

Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par le conseiller Camil Bruneau et unanimement résolu d'ajouter dans le plan de développement de la municipalité d'Authier-Nord, à l'objectif 3.3, action 3.3.1, à la suite de l'entretien, les trois mots suivants : **et la bonification.**

2016-08-07

**11-Résolution concernant Julie Mainville, agente de développement rurale - Projet Pacte rural.**

Il est proposé par le conseiller Camil Bruneau, appuyé par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que Madame Julie Mainville, agente de développement rurale de la MRC est autorisée à travailler en collaboration avec la conseillère Lorrie Gagnon sur le projet qui sera présenté dans le cadre du Pacte Rural 2014-2019, 2015-Année transitoire.

### **12- Résolution pour autoriser le dépôt du projet au Pacte Rural.**

La conseillère Lorrie Gagnon présente le projet qu'elle désire soumettre dans le cadre du Pacte rural 2014-2019, 2015 – Année transitoire. Le projet propose des achats d'équipements (pour jeux extérieurs) dans le parc pour les enfants situé à côté de la salle municipale. Également, procéder à l'achat d'équipements pour la cuisine à la salle municipale et ajouter une murale représentant nos colonisateurs et nos défricheurs à la mini-forêt récréative et éducative.

2016-08-08 Il est proposé par le conseiller Camil Bruneau, appuyé par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu que la municipalité d'Authier-Nord priorise le projet « EN MODE « PREP » POUR LE 100<sup>e</sup> », et mandate la conseillère Lorrie Gagnon pour monter et présenter ce projet dans cadre du Pacte rural 2014-2019, 2015 – Année transitoire.

### **13-Achat de concassé par le Chemin de l'École.**

Du concassé classe B est nécessaire dans le Chemin de l'École et à quelques endroits dans le Chemin de la Forêt. Au total, environ 2000 tonnes. En 2011, Les Entreprises Labranche inc. en avait vendu à la municipalité. Le maire fera des vérifications auprès de cette entreprise.

2016-08-09 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que le conseil municipal fasse l'achat de concassé pour les Chemins De l'École et de la Forêt.

### **14-Débroussailleuse.**

Une tête de débroussailleuse pourrait être achetée et installée sur la pelle excavatrice. Elle peut servir à débroussailler et couper l'herbe en bordure des chaussées. Des vérifications seront faites. À ramener à une séance ultérieure.

### **15-Colloque d'ADMO pour la directrice générale.**

2016-08-10 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu que la directrice générale se rende au colloque les 15 et 16 septembre prochain à La Sarre. Montant de l'inscription : 230\$. Ses frais de déplacement lui seront remboursés.

### **16-Club de soccer de la ville de Macamic. Demande de commandite.**

2016-08-11 Il est proposé par la conseillère Cécile Hélie, appuyée par le conseiller Camil Bruneau et unanimement résolu de faire parvenir une commandite de 150\$ à la Ville de Macamic pour son festival de soccer qui se déroulera les 6 et 7 août prochain à Macamic. Quatre jeunes de la municipalité font partie d'une équipe.

### **17-Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants. Demande de don.**

2016-08-12 Il est proposé par le conseiller Camil Bruneau, appuyé par la conseillère Cécile Hélie et unanimement résolu de faire un don de 200\$ à la Fondation de l'Hôpital de Montréal pour enfants.

### **18-Pancartes non-fumeur dans les endroits publics.**

2016-08-13 Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par le conseiller Camil Bruneau et unanimement résolu de faire faire une pancarte affichant l'interdiction de fumer et l'installée dans le parc pour enfants.

### **19-Période de questions.**

Aucune question.

### **20-Questions diverses.**

**Quai flottant :** Il reste la poubelle à ajouter. Afin de rendre le quai plus sécuritaire, il pourrait être installé deux bancs additionnels sur le côté du quai, une échelle et une bouée de sauvetage.

**Poteau Hydro mini-forêt :** Le poteau a été acheté.

**Réal Auger :** Faire parvenir une lettre de félicitations et de remerciements concernant le travail exécuté par Monsieur Réal Auger. Les pelouses à la salle, au parc, à la mini-forêt et au terrain de soccer sont toujours bien entretenues.

**Récepteur caméra salle :** Le récepteur de la caméra à la salle était tombé par terre. Vérifier auprès de la préposée à l'entretien ménager et/ou de Bryan à ce sujet.

**Ponts :** Les ponts « Beaver » et le P-00270 qui enjambent la Rivière Macamic ont des madriers sur le platelage qui sont à changer.

**Bryan :** Bien lui expliquer les frais de déplacement qui lui sont remboursés.

**Fossés :** Quelques fossés pourraient être modifiés – être fermés.

**Bacs verts :** Il faudrait racheter deux bacs verts pour les poubelles à la salle municipale.

2016-08-14

Il est proposé par la conseillère Lorrie Gagnon, appuyée par la conseillère Noëlla Dubé et unanimement résolu de faire l'achat de deux bacs verts pour la salle municipale.

**Plan bureau :** Le plan concernant le réaménagement du bureau municipal dans le local de la caisse populaire a été reçu. Un air climatisé sera nécessaire dans les locaux au rez-de-chaussée car il y fait très chaud durant l'été. Faire des recherches concernant les prix.

**Lot 48-C :** Faire des appels téléphoniques régulièrement pour un suivi de dossier. En espérant que le dossier soit traité dans un délai raisonnable.

**Colloque Québec :** Il se pourrait que le maire ne se rende pas au Colloque de la FQM à Québec en septembre prochain dû à quelques problèmes de santé. Des examens sont à prévoir. Par contre, si les maux disparaissent, Alain s'y rendra.

### **21-Clôture de la séance**

L'ordre du jour étant épuisé, la conseillère Lorrie Gagnon lève la séance. Il est 21h40.

---

Alain Gagnon, maire

---

Élise Gagnon, Dir. Gén. Sec. trésorière